



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

traitements

Question écrite n° 74636

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les décisions à venir concernant les produits phytosanitaires associés à la mortalité des abeilles. La Commission européenne doit se positionner prochainement vis-à-vis des substances actives fipronil et imidaclopride, utilisées dans les produits phytosanitaires Régent TS et Gaucho, et qui semblent liées à l'accroissement de la mortalité des abeilles. La France a été désignée rapporteur auprès de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESa) pour réaliser les études et la commission des toxiques française a transmis à cet organisme un rapport défavorable sur l'utilisation de ces substances, du fait des préoccupations majeures qu'elles suscitent pour l'environnement et les espèces sauvages. Cependant, chaque État garde son libre arbitre quant à l'autorisation de mise sur le marché. Il paraîtrait pourtant inconcevable que les produits incriminés puissent être de nouveau autorisés en France uniquement pour sauvegarder des intérêts financiers privés immédiats. Aussi elle souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La suspension de la mise sur le marché de la spécialité Gaucho pour le traitement des semences de maïs est effective depuis le 25 mai 2004. De même, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de fipronil a été confirmée par l'arrêté ministériel du 19 avril 2005. Ces décisions ont été prises sur la base de l'article L. 110-1 du code de l'environnement relatif au principe de précaution. En 2004, dans le cadre de l'évaluation scientifique des substances actives phytosanitaires au niveau communautaire, les autorités françaises ont proposé de ne pas inclure le fipronil sur la liste des substances actives phytosanitaires autorisées compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement, les espèces sauvages (organismes aquatiques, oiseaux et mammifères sauvages) et plus spécifiquement l'entomofaune. L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESa) est en train d'évaluer le dossier du fipronil et devrait rendre son avis à la Commission européenne dans les prochains mois. L'imidaclopride, substance active du Gaucho, est également en cours de réévaluation au niveau communautaire. L'État membre rapporteur, l'Allemagne, a rendu en juin 2005 ses conclusions à l'AESA. Dans ces conditions, son avis pourrait être disponible à la fin de l'année. Au niveau français, l'enquête prospective multifactorielle animée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et mise en oeuvre par les services régionaux de la protection des végétaux et les directions départementales des services vétérinaires touche à sa fin. Ses résultats seront disponibles prochainement. Enfin, avant toute nouvelle décision relative aux produits phytopharmaceutiques contenant de l'imidaclopride et du fipronil, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre le résultat des évaluations scientifiques.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74636

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9098

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1802